



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 février 2019

Programme national de lutte contre le tabac 2018-2022 : poursuite de l'augmentation des prix et des démarches d'arrêt du tabac.

A l'occasion de la publication des nouveaux prix du tabac, qui poursuit la dynamique engagée pour un paquet de cigarette à 10 euros en 2020, la ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, se félicite de l'augmentation des démarches d'arrêts du tabac en 2018.

Selon le bilan 2018 de l'Observatoire national des drogues et des toxicomanies, près de 3,4 millions de fumeurs ont eu recours aux traitements de sevrage tabagique, contre 2,7 millions en 2017, ce qui montre l'efficacité des mesures prises par le gouvernement et l'engagement croissant des citoyens à agir pour leur santé.

Cette progression est intervenue notamment grâce au remboursement classique des substituts nicotiques par l'Assurance maladie, mesure phare du Plan priorité prévention visant à réduire les inégalités d'accès aux traitements. Les professionnels de santé habilités à prescrire ces traitements - médecins, infirmiers, sages-femmes, dentistes, masseurs-kinésithérapeutes - ont joué un rôle important pour accompagner les fumeurs.

La 3^{ème} édition du #MoisSansTabac en novembre 2018 s'est, pour sa part, accompagnée d'une hausse du nombre d'inscrits - 242 000 contre 158 000 en 2017, ce qui témoigne de la mobilisation des acteurs des territoires.

Contacts presse : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr